

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 83

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors-Sainte-Victoire - Contrat
départemental de développement et d'aménagement 2013-2015 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.53**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 12 avril 2013, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2013/2015) avec le Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte Victoire concernant la réalisation d'un programme d'investissements sur le Grand Site Sainte-Victoire.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2013) a fait l'objet d'une subvention de 142.700 € pour une dépense subventionnable de 255.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 12 avril 2013.

La seconde tranche du programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 235.400 € pour une dépense subventionnable de 340.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DES PROJETS

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2013/2015 envisagé par le Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors - Sainte Victoire.

Ce nouveau programme 2015 comporte des modifications qui n'ont pas d'incidences sur l'équilibre général du contrat.

Les opérations prévues au titre de la tranche 2015 sont présentées ci-après.

I. CONSERVER LES EQUILIBRES PAYSAGERS CARACTERISQUES

AMELIORATION PAYSAGERE DES SITES NATURELS ET ABORDS DE ROUTES ET VILLAGES

Depuis 2013, les interventions sur les sites dégradés ont permis de supprimer un certain nombre de points noirs à l'intérieur des massifs (enlèvement d'épaves, décharges, traitement de sites dégradés...).

Il convient de poursuivre ces actions qui concourent à la qualité paysagère des massifs ainsi qu'au cadre de vie des habitants, en éradiquant des dépôts plus importants.

Le coût global de ces travaux, prévus de 2013 à 2015, s'élève à 140.000 € HT dont 70.000 € HT pour la tranche 2015.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour cette opération.

La participation du département pourrait être fixée à 91.850 € dont 46.000 € pour la tranche 2015.

II. RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET LES SITES CULTURELS

REHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET RURAL

Grace à l'inventaire du patrimoine réalisé les années précédentes avec les acteurs du territoire (SDAP, DRAC, communes, associations...), il a été établi un diagnostic du patrimoine bâti agricole et rural qui a ainsi déterminé plusieurs interventions du syndicat mixte départemental pour l'année 2015 :

- réhabilitation de bories situées à Peyrolles,
- mise en valeur de l'acqueduc romain de Meyrargues et d'un sentier de randonnées,
- mise en place d'un sentier de découverte du patrimoine aux abords du canal du Verdon à Peyrolles,

Le coût global de cette opération, prévue de 2013 à 2015, s'élève à 215.000 € HT, dont 70.000 € HT pour la tranche 2015.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour cette opération.

La subvention départementale pourrait être fixée à 135.100 € dont 56.000 € pour la tranche 2015.

III. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE CONSERVATION DES ESPACES NATURELS PATRIMONIAUX ET PERI-URBAINS

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années, le programme d'actions de protection et de suivi du patrimoine naturel portera en 2015 sur les projets suivants :

- entretien des milieux « ouverts » stratégiques,
- restauration des milieux humides,
- programme de valorisation de la biodiversité agricole,
- programme d'inventaire sur les rapaces de Sainte-Victoire.

Le coût global de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est de 125.000 € HT dont 50.000 € HT pour la tranche 2015.

Cette opération, qui ne bénéficie d'aucun autre financement, pourrait obtenir une aide départementale de 100.000 € dont 40.000 € pour la tranche 2015.

IV. AMENAGER L'ESPACE POUR GERER LA FREQUENTATION DES MASSIFS

AMENAGEMENT DES ESPACES ET DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL

Le million de visiteurs sur la montagne Sainte-Victoire (étude de fréquentation 2011) exerce une pression importante nécessitant des aménagements de qualité. En ce sens, les aires d'accueil, portes d'entrée des visiteurs dans l'espace naturel, constituent un réel enjeu, ainsi que les sentiers à l'intérieur du site.

Ces dernières étant en relativement bon état, il est proposé cette année de se concentrer sur les sentiers, et d'intervenir sur les 3 axes suivants :

- amélioration au départ de sentiers situés sur les communes de Jouques avec notamment Bèdes et de Peyrolles avec la Consolation. Sur Sainte Victoire, il sera envisagé quelques améliorations ponctuelles.
- remise en état des sentiers de la montagne Sainte-Victoire (sentier rouge du Pas de l'Escalette et sentier vert Marbrière à Saint Antonin sur Bayon, sentier rouge St Ser à Puyloubier).
- poursuite de la mise en place de boucles de randonnées sur le massif Concors.

Le coût global de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est de 265.000 € HT dont 120.000 € HT pour la tranche 2015.

Cette opération, qui bénéficie d'un financement de l'Etat à hauteur de 10.000 €, pourrait obtenir une aide départementale de 170.000 € dont 85.150 € pour la tranche 2015.

V. PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES ACTIVITES DE DECOUVERTE

DECOUVERTE DES RICHESSES DU TERRITOIRE

Au cœur d'un territoire de 35 000 hectares répartis sur 14 communes, faire connaître la richesse et l'identité du territoire constitue une problématique qui touche à la fois à la gestion de la fréquentation avec l'accueil des visiteurs, mais aussi les habitants des communes qui y vivent. Il est donc envisagé de développer des outils permettant aux visiteurs et acteurs locaux une meilleure connaissance de leur territoire :

- la réalisation d'équipements signalétiques,
- la conception d'une banque image,
- la reconduction de l'observatoire sur la période 2015-2016.

Le coût global de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est de 175.000 € HT dont 60.000 € HT pour la tranche 2015.

Cette opération, qui bénéficie d'une aide de la Région à hauteur de 8.000 €, pourrait obtenir une aide départementale de 114.700 € dont 40.000 € pour la tranche 2015.

VI. DEVELOPPER LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET TERRITORIAL

ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MATERIELS INFORMATIQUES

Dans le cadre du développement des moyens de mise en œuvre du projet territorial, des acquisitions de véhicules et de matériels informatique, sont prévues.

En 2015, le syndicat mixte souhaite réaliser l'acquisition d'un véhicule électrique de marque NISSAN, modèle « e-NV200 EVALIA ».

Le coût global de cette opération, prévue pour les tranches de 2014 et 2015, est estimé à 20.000 € HT dont 10.000 € HT pour la tranche 2015.

Cette opération, qui ne bénéficie d'aucun autre financement, pourrait obtenir une aide départementale de 13.000 € dont 8.000 € au titre de la tranche 2015.

---oOo---

Ainsi, le montant total des investissements pour la tranche 2015 de ce contrat 2013/2015 s'élève à 380.000 € HT, réparti comme suit :

- Conserver les équilibres paysagers	70.000 € HT
- Restaurer et valoriser le patrimoine et les sites culturels	70.000 € HT
- Préserver le patrimoine naturel	50.000 € HT
- Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs	120.000 € HT
- Promouvoir un développement maîtrisé des activités de Découverte	60.000 € HT
- Développer les moyens de mise en œuvre du projet Territorial	10.000 € HT
TOTAL	380.000 € HT

La participation du département, pourrait être fixée à 275.150 € sur une dépense subventionnable 380.000 € HT, pour la tranche 2015 de ce contrat 2013/2015, selon le détail indiqué en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer au Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors - Sainte-Victoire une subvention de 275.150 € au titre de la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2013/2015, sur une dépense subventionnable de 380.000 € HT, conformément au tableau annexé,

- m'autoriser à signer avec le Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors-Sainte Victoire, la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 653.250 €, engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2013-10127 S au profit du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte -Victoire, en application de la délibération n° 207 du 12 avril 2013.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL